



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

ARRETE MODIFICATIF D'AGREMENT PREFECTORAL N° 62-2015-00001

**A LA SOCIETE L'EURL BACQUET ASSAINISSEMENT
représentée par Monsieur BACQUET Christophe**

**POUR LA REALISATION DES VIDANGES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de Monsieur Fabien SUDRY en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie

VU l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018-60-01 du 15 janvier 2018 accordant délégation de signature à M. Denis DELCOUR Directeur Départemental des Territoires et de la mer du Pas-de-calais ;

Vu l'arrêté d'agrément préfectoral du 19 février 2016 ;

Vu la demande de la société EURL BACQUET ASSAINISSEMENT en date du 16 septembre 2019 concernant le changement d'adresse de l'exploitation ;

Vu l'article R.214-45 du code de l'environnement

CONSIDERANT le changement d'adresse de la société EURL BACQUET ASSAINISSEMENT.

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais ;

ARRETE

Article 1 : L' article 1 de l'arrêté préfectoral d'agrément N°62-2015-00001 du 19 février 2016 est annulé et remplacé par l'article suivant :

*- **Article 1:** Objet de la demande*

Il est donné agrément à l'EURL BACQUET ASSAINISSEMENT, dont le siège est situé au 27 route Nationale à ZOUAFQUES (62890), enregistrée au RCS de BOULOGNE-SUR-MER sous le numéro 821 265 709, pour la réalisation des vidanges, le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif.

Le numéro départemental d'agrément qui lui est attribué pour cette activité est le n°62-2015-00001.

Les autres articles demeurent inchangés.

Article 2 : Exécution :

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'EURL BAQUET ASSAINISSEMENT et dont copie sera adressée à :

- M. le Maire de la commune de ZOUAFQUES.
- M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Arras, le 19 SEP. 2019

Pour le Préfet par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires et de
la Mer par subdélégation,

Le Chef du Service de l'Environnement

Olivier MAURY